



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. WAHARTE - M. BORELLI

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. AMAR

Mme CUIILLIERE à Mme ATTAF

Mme ROSADONI à M. PIQUET

Mme LEHNERT à M. JESNE

M. BOCCIA à M. FERAL

Absents :

Mme PIOMBINO - M. GACHET - M. SAURA

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1.1

Délibération n°23-108

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu le Budget primitif 2023 du budget principal

Considérant le Budget Primitif 2023, les membres du conseil municipal sont informés qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits du Budget Principal, suivant le tableau :

SECTION		DEPENSES		RECETTES		
		Chapitre	Montant	Chapitre		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	-146 448 17	70	25 000,00	
		012	400 000 00	731	-692 801,17	
		014	-50 000 00	74	621 518,00	
		65	-250 040 60	75	9 335,00	
		67	-26 500 00			
	ORDRE	042	36 040 60			
			TOTAL	-36 948,17	TOTAL	-36 948,17
	INVESTISSEMENT	REEL	opérations équip.	36 040 60		
ORDRE				040	36 040 60	
			TOTAL	36 040,60	TOTAL	36 040,60

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour, 4 Contre (FERAL Patrick représentant : BOCCIA Hervé / SAHUN Véronique / ALLIOTTE Xavier) et 2 Abstentions (SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

APPROUVE la Décision modificative n°1 du Budget principal sur l'exercice 2023, selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 07/07/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE